

LA QUALITE DE L'EAU



Tous les mois, une analyse est effectuée sur les différents sites, mais également chez les usagers, par les laboratoires CARSO, et par la DDASS. Les résultats sont adressés aux Mairies pour affichage, permettant aux usagers de connaître la qualité de l'eau.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2018	Nombre de prélèvements non-conformes en 2018	Nombre de prélèvements réalisés en 2019	Nombre de prélèvements non-conformes en 2019
Microbiologie	13	0	13	0
Paramètres physico-chimiques	13	0	15	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$